# $\mathbf{N}^{\circ}$ 83 $\mathbf{S} \stackrel{\bullet}{\mathbf{E}} \mathbf{N} \mathbf{A} \mathbf{T}$

### SESSION ORDINAIRE DE 2016-2017

## 14 février 2017

## PROPOSITION DE LOI

relative à l'extension du délit d'entrave à l'interruption volontaire de grossesse

Le Sénat a modifié, en nouvelle lecture, la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture, dont la teneur suit :

#### Voir les numéros :

Assemblée nationale ( $14^{\text{ème}}$  législ.) :  $1^{\text{re}}$  lecture : 4118, 4245 et T.A. 848.

C.M.P.: 4396.

Nouvelle lecture: 4290, 4400 et T.A. 896.

**Sénat**: 1<sup>re</sup> lecture: **174**, **183**, **184**, **195** et T.A. **33** (2016-2017).

C.M.P.: **321** et **322** (2016-2017).

Nouvelle lecture: **340**, **374** et **375** (2016-2017).

## **Article unique**

- 1 La deuxième partie du code de la santé publique est ainsi modifiée :
- 2 1° Le dernier alinéa de l'article L. 2223-2 est ainsi rédigé :
- « soit en exerçant, par tout moyen, des pressions morales et psychologiques, des menaces ou tout acte d'intimidation à l'encontre des personnes cherchant à s'informer sur une interruption volontaire de grossesse, des personnels médicaux et non médicaux travaillant dans les établissements mentionnés au même article L. 2212-2, des femmes venues y subir une interruption volontaire de grossesse ou de l'entourage de ces dernières. » ;
- 2° Le 3° de l'article L. 2431-1 est complété par les mots : « et les mots : "au même article L. 2212-2" sont remplacés par les mots : "au deuxième alinéa du présent article" » ;
- (5) 3° Le 3° de l'article L. 2446-3 est ainsi rédigé :
- **6** « 3° L'article L. 2223-2 est ainsi modifié :
- « a) Au deuxième alinéa, les mots: "mentionnés à l'article L. 2212-2" sont remplacés par les mots: "de santé autorisés par la réglementation à pratiquer des interruptions volontaires de grossesse";
- (8) « b) Au dernier alinéa, les mots : "au même article L. 2212-2" sont remplacés par les mots : "au deuxième alinéa du présent article". » ;
- **9** 4° Les articles L. 2423-2 et L. 2446-2 sont ainsi modifiés :
- $\mathfrak{g}$  a) Au début, est ajoutée la mention : «  $I. \mathfrak{p}$  ;
- (1) b) Il est ajouté un II ainsi rédigé :

12)

« II. – L'article L. 2223-2 est applicable dans sa rédaction résultant de la loi  $n^\circ$  du relative à l'extension du délit d'entrave à l'interruption volontaire de grossesse. »

Délibéré en séance publique, à Paris, le 14 février 2017.

Le Président,

Signé: Gérard LARCHER